VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AUGMENTANT EN VALEUR

Sur les rues Carondelet et Brainard

RESIDENCE ET LOTS A BATIR.

Belles situations pour y demeurer ou pour placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No 72,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 14 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 8 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

1 La confortable résidence en bois à deux étages No 2262 rue Carondelet à l'encoignure N. O. de la rue Philip, sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est rafraîchie de la banquette et contenant dix chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'Ilet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 mars 1904, et d'après lequel ledit lot mesurant 52 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds, 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Jackson de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence et partie du lot No 15 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars 1844, annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844, et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier 1849, ci dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraîche et confortable et dans un voisinage distingué.

2° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F, sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le dit plan par L. Surgi.

3° Un certain lot de terre dans l'Ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre H, sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel ledit lot commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur ce lot sont une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard, contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot laissant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de belles sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement aéré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en paiements égaux représenté par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les primes transférées au porteur des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Deux pour cent comptant du prix d'achat sera versé par des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche, Avocat.

12—juin—12 19 26—juillet 3 10 14.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente en Partage.

EN BLOC.

Grande Occasion pour Placement.

Augmentant rapidement en valeur et profitable.

Occupation dans propriété convenant une vaste étendue, spécialement adaptée à de grands intérêts.

Dans une superbe localité pour entrepôt fabrique ou dépôt.

A proximité très rapprochée des expéditions et chemins de fer, avec rails à tourniquet déjà posés la rendant facilement accessible à n'importe laquelle des lignes de chemins de fer ou d'expéditions.

Cette occasion spéciale est offerte aux capitalistes des presses à coton favorablement connues des Facteurs et Alabama.

Ceci est votre chance.

Wm B. Hayward vs Jack Moore Hayward.

No 73,605—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 juin 1904 et d'un jugement rendu et signé le 13 juin 1904 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites en bloc, à savoir—

1° La propriété centrale et bien située connue comme la Presse à Coton Factorie située dans le premier district de cette ville comprenant et décrite comme un certain lot de terre, borné par les rues New Levee (maintenant rebaptisée Tchoupitoulas), Robin et Henderson mesurant 355 pieds 6 pouces de face à la rue Peters 417 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Robin 383 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Henderson et 199 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un entrepôt substantiellement bâti en briques et hangars de vaste capacité admirablement situés pour entrepôt et compression de coton. Elle est complètement équipée avec appareils à vapeur et puissantes machines de compression. Sujet à bail expirant le 1er septembre 1904.

2° Le magnifique et central entrepôt connu comme la Presse à Coton Alabama, situé dans le premier district de cette ville comprenant et décrit comme un certain lot de terre borné par les rues Tchoupitoulas, Robin, St Thomas et Terpsichore (autrefois Joseph) mesurant 436 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 330 pieds de face à la rue Terpsichore, 325 pieds 7 pouces de face à la rue Robin, et 310 pieds 2 pouces de face à la rue St Thomas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, comprenant les bas consoles, trente hangars en briques subdivisés de façon à y placer avec facilité une grande quantité de coton. Cette propriété a une extra vaste étendue. Sujet à un bail expirant le 1er septembre 1904.

Les deux propriétés ci-dessus décrites seront vendues ensemble ou en bloc.

La propriété ci-dessus est adaptée pour plusieurs autres usages en dehors de l'emmagasinage et la compression du coton. Elle est si près du fleuve qu'elle a tous les avantages d'une bâtisse sur le rue Robin il y a un double rail tourniquet et sur la rue Terpsichore il y a également un rail tourniquet donnant en conséquence un avantage spécial à une fabrique, un entrepôt, un dépôt ou bien à une vaste entreprise commerciale. La demande pour une propriété de ce genre est constamment augmentante et aucune n'offre de plus grand motif pour augmentation de valeur dans l'avenir. La facilité avec laquelle les marchandises pouvant être transportées en et des débarcadères et chemins de fer et l'espace si étendu pouvant être utilisé doit appeler l'attention du marchand ou du placeur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit d'un an, deux et trois ans, devant être démontrés par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non aliénable, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1904, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wanek, notaire, aux frais des acquéreurs.

Fenner, Henderson et Fenner, W. McL. Fayssoux, Henry G. McCall, Gibbs Morgan, Avocats.

19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN BEAU LOT A BATIR.

"ELM PLACE."

Entre les avenues Tulane et Cleveland.

Succession de D. W. Williams.

No 63 842. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, dans l'Ilet No 302, borné par la rue St. Bassin (maintenant Elk Place) St. Franklin les avenues Cleveland et Tulane, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Bassin, sur une profondeur de 91 pieds, décrit comme lot No 3.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Acte de vente pardevant John C. Davey, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart avocats.

19 juin—19 26—juillet 3 10 17 21

Fitzpatrick Brennan & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louisa Harz, veuve de Stephen M. Westmore.

No 60,518—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B

PAR FITZPATRICK-BRENNAN & CO., encanteurs—Bureau 340 rue du Camp—MERCREDI le 13 juillet 1904, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1308 de l'avenue St Charles, entre les rues Erato et Thalie, il sera vendu un lot de meubles de maison et effets personnels, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, rendu et signé le 6 juillet 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant et livraison immédiate. 7 juil—7 10 13

Peter Gallagher.

—:o:—

LUNDI, 18 JUILLET 1904.

Le Contenu du No. 518 de la Rue de Chartres.

Consistant en Machines, Outils et Bois de Charpente.

Succession de M. J. Leroy, Jr.

No 73 348—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C

Il s'offrira en vente au No 518 rue Chartres, la propriété meublée ci-dessous décrite en vertu d'un ordre émanant signé par l'Hon. John St Paul, juge, en date le 6 juillet 1904.

ORDRE

Que le pétitionnaire Germain Leroy Jr. administrateur en cette affaire soit autorisé de vendre lui-même ou par l'intermédiaire d'un encanteur quelconque devant être par lui désigné le contenu de sa boutique No 518 rue de Chartres, consistant en machines, outils, bois de charpente, etc., plus complètement décrits dans un inventaire en occasion par Chas T. Soulat, notaire, le 9 mai 1904 pour du comptant et en conformité avec la loi.

PETER GALLAGHER, Encanteur No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

7 juil—7 10 14 18

Rennyson & Rufer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage moderne avec neuf chambres, 1833 rue St Anne entre les rues Derbigny et Roman, ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 7,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans procédera à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne le MERCREDI 3 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Une certaine portion de terre et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D. Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867 pardevant Amédée Ducatel notaire en cette ville. Ledit terrain mesurant 30 pieds de face à la rue St Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Wax Duffy, notaire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. B. RENNYSON, Encanteur.

28 juin—28—juil 10 17 31—août 3

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Borthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73 650 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'Ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenues Carollton, Borthe et Maple (maintenant Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Borthe et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage fait par D. E. Seghers, député-voyer, en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, décédée, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans au choix et l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénable et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations, payer le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat avocat.

E juil—3 10 17 24 31—août 3

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Sixième District.

Emplacement de Commerce.

Nos 4432 et 4434 rue Magasins, entre l'avenue Napoléon et la rue Jena.

Succession de Mme Gertrude Heim.

No 73,589—Cour Civile de District, Division D. Paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 juillet 1904 à midi à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 7 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 202, autrefois Ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny, borné par l'avenue Napoléon, les rues Magasin, Jena et Live Oak (maintenant rue Constance), désigné par la lettre B du dit Ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny et mesurant trente-trois pieds (33) quatre (4) pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds (95') quatre pouces (4") et cinq lignes (5") à angle droit et entre lignes parallèles, le tout suivant le plan déposé en l'étude du voyer de l'ancienne ville de Jefferson; le dit lot de terre est formé d'une partie des lots numéros huit, neuf et dix, d'après un plan fait par R. F. Parham, daté le 2 avril 1841, et déposé en l'étude de William Fowelle, notaire à la Nouvelle Orléans.

NOS 4432-34 RUE MAGASIN.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant chaque côté trois chambres et galerie couvert. Dans la mansarde se trouvent trois chambres. Dans chaque cour se trouvent hangar citerne etc., il y a un auvant sur la banquette et sert comme emplacement de commerce.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

Harry H. Hodgson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

9 COTTAGES DOUBLES

Nos 2020, 2022, 2024, 2026 rue Toledano.

Rapportant $32 par mois.

A l'encan le JEUDI 28 juillet 1904.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur. Bureau, 732 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 7 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 202, autrefois Ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny, borné par l'avenue Napoléon, les rues Magasin, Jena et Live Oak (maintenant rue Constance), désigné par la lettre B du dit Ilet No 24 du Faubourg Ouest Bouligny et mesurant trente-trois pieds (33) quatre (4) pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds (95') quatre pouces (4") et cinq lignes (5") à angle droit et entre lignes parallèles, le tout suivant le plan déposé en l'étude du voyer de l'ancienne ville de Jefferson; le dit lot de terre est formé d'une partie des lots numéros huit, neuf et dix, d'après un plan fait par R. F. Parham, daté le 2 avril 1841, et déposé en l'étude de William Fowelle, notaire à la Nouvelle Orléans.

Les améliorations consistant de deux cottages doubles connus comme les Nos 2020, 2022, 2024 et 2026 rue Toledano.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un et deux ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication, ledit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., etc.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de choix pour bâtir, contigu.

A L'ENCAN

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur, Bureau, No 842 rue Commune— MARDI le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citernes, etc., dans la cour; plus complètement décrit comme suit à savoir Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Mile Williams député voyer de ville, le 31 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu, décrit comme un certain lot de terre, désigné par la lettre B sur le susdit plan d'arpentage, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A, et est une partie du lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisse "L" dans le fond, connue comme les Nos 310 et 314 Passage de la Bourse à proximité de la rue du Canal et la porte principale du Cour et Théâtre Publique de $1,000,000

In re John Friedrich et al vs les mineurs Friedrich

No. 73,748—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Div. B pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir: Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse "L" dans le fond, Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse, plus complètement décrite comme suit à savoir:

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure anglaise 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, incluant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi, le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima ancien notaire, comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds, plus ou moins, étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 3 avril 1845, et enregistré dans le livre des transferts 38, fol. 191 et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure anglaise d'après le plan 293, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots, Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1857, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 102.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée, avec de vastes appartements au dessus, et étant connu antérieurement comme la Salle Consée, et étant bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1905.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un jet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Le sont du fait situés dans le centre commercial de cette ville et les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option du acquéreur, la balance en un et un crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 3 10 17 24 31—août 1 2.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Anna McL. Gerard Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64 517—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charley Howard, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. James J. McLoughlin, avocat. 1 juil—1 5 10

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly et contigu aux Fair Grounds et au Race Track.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Henry Lambert et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73,083. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 2me jour de juin 1904 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° Le tout de l'Ilet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crète, Maurepas et Fortin, subdivisé d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, en quatre lots de terre marqués A, B, C et D, ledit arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mesurant respectivement comme suit: le lot A formant l'encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crète, mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly, 57 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Crète sur une profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B, le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crète sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A, et 101 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C, le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crète sur 101 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté du lot B et 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot D, le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly, des rues Crète et Fortin et mesurant 34 pieds 11 pouces de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crète, sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot C, et 95 pieds et 5 pouces de profondeur et façade à la rue Fortin.

Le lot A est amélioré par un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, 3 chambres et cabinet, hangar, citerne, arbres fruitiers, etc., dans la cour. Il est numérotée 2817 Maurepas et Chemin de Gentilly.

2° Le tout de l'Ilet No 1567 subdivisé d'après le ci-devant dit plan par Edgard Pilié, voyer, en 15 lots de terre marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et O, étant borné par les rues Maurepas, Fortin et Crète et le lot No 129 sur le ci-dit ant dit plan et mesurant d'après cela comme suit: Le lot A mesurant 63 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fortin, 24 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas, sur 164 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et inégale à la rue Crète et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas, Fortin et Crète. Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant au travers de rue à rue. Le lot O formant l'encoignure des rues Maurepas et Swamp (ou lot No 129) et mesurant 36 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue à rue.

Les améliorations sur le lot O comprennent un cottage simple en bois No 2887 rue Maurepas contenant 6 chambres, hangar, citerne etc.

3° Le lot No 129 décrit sur le ci-dessus plan et arpentage d'Edgar Pilié, voyer, occupe l'espace qui intervient entre les lots No 1562 et 1561 et mesurant d'après cela 49 pieds et 2 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin, courant au travers de rue à rue par une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot qui côte du lot O de l'Ilet No 1562 et le lot A de l'Ilet No 1561.

4° Quatre certains lots de terre dans l'Ilet No 1561, borné par les rues Maurepas, Fortin et Sauvage et le lot No 129 sur le ci-devant plan d'Edgar Pilié, voyer. Lesdits lots sont marqués A, B, C et D et mesurant d'après cela 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue en rue. Le dit lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 129, sur le ci-devant ci-dit plan lequelle se trouve être la continuation de la rue Swamp.

Terms et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance payable 12 mois à partir du jour de l'adjudicat on représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garant